

## **RÉGLES DEONTOLOGIQUES**

Madame, Monsieur,

Vous allez être amené(e) à exercer votre activité pour notre compte dans le cadre d'un contrat de prestation de services signé avec une entité du Groupe BNP Paribas. Les sociétés de ce groupe étant soumises à des règles professionnelles strictes en matière bancaire et financière, nous vous rappelons les obligations ci-après dont vous êtes redevable dans le cadre des prestations qui vous ont été confiées. Elles ont pour but d'assurer la protection des intérêts du Groupe BNP Paribas et de ses clients et partenaires, ainsi que la transparence et l'intégrité des marchés sur lesquels les sociétés du groupe BNP Paribas opèrent. Leur non-respect est susceptible d'entraîner des sanctions tant civiles que pénales, parfois très lourdes, notamment en cas de délit d'initié ou de contrefaçon ou d'atteinte au secret bancaire. Vous trouverez ci-après un rappel de ces règles. Suivant la nature des prestations que vous réalisez, les sociétés du groupe BNP Paribas peuvent être conduites à nous communiquer des dispositions complémentaires que nous porterons à votre connaissance.

- I. Vous devez veiller à respecter la confidentialité des informations, auxquelles vous pourriez avoir accès:
  - 1- Vous ne devez ni révéler ni n'utiliser d'information concernant la clientèle des sociétés du groupe BNP Paribas, ses relations d'affaires et ses prospects, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers.
  - 2- Vous ne devez ni révéler ni utiliser à des fins personnelles les informations relatives aux opérations faites par les sociétés du groupe BNP Paribas.
  - 3- Vous ne devez ni dupliquer ni utiliser à des fins personnelles les fichiers ou documents internes des sociétés du groupe BNP Paribas.
- II. Données Personnelles :

Dans le cas où vous seriez en situation de traiter des données personnelles, telles que noms, rôles, numéros de téléphone, opérations bancaires, vous n'utiliserez ces données personnelles qu'aux seules fins permettant à notre société d'atteindre ses engagements auprès de BNP Paribas. Vous n'en ferez aucun autre usage, ne les copierez pas et ne les transmettrez pas en dehors de notre société pour guelle que raison que ce soit.

Si vous êtes administrateur systèmes (serveur, réseau, base des données...), donc généralement en charge de gérer et opérer des systèmes informatiques, il sera de votre responsabilité de prendre connaissance du rôle qui vous a été confié et des modalités opérationnelles associées auxquelles vous devez strictement vous conformer. Ces informations vous seront transmises par courrier ou par voie électronique et consultables sur notre intranet.

- III. Vous ne devez ni révéler ni utiliser à votre profit ou au profit de tiers le savoir-faire commercial des sociétés du groupe BNP Paribas, sa stratégie commerciale, ni lui faire de concurrence déloyale.
- IV. Règles spécifiques au système informatique:
  - 1- Vous ne devez en aucun cas copier des logiciels conçus ou utilisés par des sociétés du groupe BNP Paribas.
  - 2- Vous ne devez installer aucun logiciel sur les postes de travail des sociétés du groupe BNP Paribas.
- V. <u>Dans vos relations extérieures, vous ne devez pas vous prévaloir de votre relation avec les sociétés du</u> Groupe BNP Paribas, sans l'accord préalable de votre secteur d'accueil.



- VI. <u>Vous devez respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les sociétés du Groupe BNP PARIBAS dans lesquelles vous serez amenés à travailler, en particulier en ce qui concerne:</u>
  - l'accès aux immeubles
  - l'accès aux systèmes informatiques
  - l'accès aux systèmes de transmission et de communication : téléphone, télex, Internet, messagerie...

Enfin, vous devez respecter les règles d'utilisation des moyens informatiques définies par les sociétés du Groupe BNP Paribas dans leurs Règlements Intérieurs.

## VII. Informatique et Liberté

Pour les seuls besoins de l'exécution des prestations, des informations vous concernant font l'objet d'un traitement par les sociétés du Groupe BNP Paribas au sens de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression dans les conditions et limites prévues par ladite loi en vous adressant au responsable de l'entité au sein de laquelle vous exercez votre mission.

En cas de difficulté, nous vous prions de nous en informer dans les meilleurs délais.

## VIII. Contrôle des transactions personnelles

Votre attention est attirée sur le fait que, dans la mesure où une ou plusieurs sociétés du Groupe BNP Paribas et nous-mêmes viendrions à identifier que vous pourriez vous trouver dans une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou de donner accès à des informations privilégiées, situations visées au premier alinéa de l'article 313-10 du Règlement Général de l'AMF, vous aurez à nous notifier l'ensemble des transactions d'instruments financiers (valeurs mobilières, etc.) que vous pourriez réaliser (i) pendant la durée des tâches que vous effectuerez au sein d'une entité du Groupe BNP Paribas et (ii) pendant les trois mois qui suivront la fin desdites tâches. Nous vous informons que nous conserverons un enregistrement des transactions ainsi notifiées et que nous remettrons cet enregistrement au Groupe BNP Paribas à première demande de sa part.

Nous vous informons également que vous pourrez devoir observer des restrictions quant à votre faculté de réaliser des transactions boursières en fonction de votre éventuelle qualification de sensibilité déontologique en vigueur chez BNP Paribas, à savoir :

- (i) « Sensible Permanent » ; interdiction de réaliser des transactions boursières sur tous instruments financiers sauf si ces instruments sont émis par BNP Paribas,
- (ii) « Sensible » ; interdiction de réaliser des transactions boursières sur certains instruments financiers, et
- (iii) « Sensible sur BNP Paribas » ; interdiction de réaliser des transactions boursières sur les instruments financiers émis par BNP Paribas sauf dans les périodes spécialement autorisées que nous vous communiquerons.

(Société d'appartenance)

**NEURONES S.A.** 

Immeuble "Le Clemenceau I" 205, avenue G. Clemenceau 92024 NANTERRE CEDEX Tél.: 01.41.37.41.37 - Fax: 01.47.24.40.46

(Signature du collaborateur)

Date: 01/09/21

Nom et Prénom: HAMED Yassim

Signature : Hamed